



L'Informatique à la DGFIP : URGENCE !

Préparons la mobilisation !

Alors que les conditions de travail ne cessent de se dégrader, que les salaires stagnent depuis de très nombreuses années, la DG impose aux agents sa logique implacable.

Contrainte budgétaire et contrainte arbitraire sont les deux principes de base qu'elle met en oeuvre dans les ESI comme dans tous les services depuis de très nombreuses années déjà.

Alors que les discussions conduites dans le sillage de la mise en place des DiSI avaient contraint l'administration à octroyer verbalement des droits et garanties aux personnels, aujourd'hui tout est progressivement remis en cause.

La mutualisation des fonctions support, qui concerne principalement nos agents et nos établissements, est conduite à un niveau dont nous sommes totalement exclus, avec pourtant des conséquences néfastes directement perceptibles pour nos services.

Les regroupements / fermetures de sites et leurs lots de suppressions massives d'emplois sont menés tambour battant, en l'absence de tout dialogue social, qui nous contraint à engager rapidement le rapport de force.

L'avenir de nos services informatiques est de plus en plus menacé et cette logique frappe en priorité les personnels les plus fragilisés ; IL EST DESORMAIS URGENT D'AGIR dans l'unité la plus large.

D'autres choix sont possibles ; la CGT Finances publiques les formule en 10 revendications et les met en débat pour l'avenir des nos missions et de nos ESI :

1. Pas de rapprochement ou de fermeture de site ;
2. Pas de corps d'informaticiens ni de statut interministériel (*) ;
3. Pas de mutation ou de mobilité forcée ;
4. Refus de voir les personnels sans qualification informatique renvoyés dans les services ;
5. Reconversion au sein de la sphère informatique pour tous ceux qui perdent leur mission ;
6. Un examen informatique accessible pour tous (TAI) en reconnaissance de cet effort de requalification aussi bien dans les ESI, qu'à CAP Numérique ; création corollaire pour les agents C d'un examen «opérateur informatique» (équivalence indemnitaire avec dactylocodeuse et agent de traitement) ;
7. Egalité d'accès aux concours DGFIP par la généralisation d'une épreuve informatique en option pour tous les concours/examens et tous les grades ;
8. Cumul de la NBI géographique et de la prime TAI, NBI fonctionnelle pour les agents sans qualification et qui exercent des missions techniques ;
9. Convocation d'un CTR avant toute prise de décision qui affecte la vie des agents ;
10. Un dialogue social national et local digne et ambitieux.

Sur la base de ces revendications, la CGT FiP appelle tous les personnels des ESI et de CAP NUM à signer et à faire signer massivement cette pétition

Montreuil, 6 juin 2014

(*) Nous voulons rester à la DGFIP car nous sommes d'abord des agents de la DGFIP ; notre activité informatique est au cœur des missions fiscales et comptables de la DGFIP et nous voulons profiter des possibilités de mutations qu'offre notre administration.

Avec un corps d'informaticien, notre mission deviendrait périphérique et se trouverait mise en concurrence avec les sociétés privées qui n'hésiteront pas à faire un recours européen pour concurrence déloyale et nous précipiterait rapidement, avec le renforcement de la mobilité forcée vers... le chômage.

